

AVENIRPLUS Fonds de bienfaisance



Qu'est-ce que l'AVENIRPLUS Fonds de bienfaisance ?

L'avenirplus fonds de bienfaisance est une fondation indépendante qui travaille en partenariat d'une part avec des gérants de fortune et, d'autre part, avec des caisses de pension (investisseurs). Il est géré par avenirplus AG, à Berne, en qualité de société de service.

Pourquoi un fonds de bienfaisance ?

En s'affiliant à l'avenirplus fonds de bienfaisance, les employeurs ont la possibilité de financer des cotisations ou des versements à d'autres institutions de prévoyance au moyen de réserves de cotisations comptabilisées séparément.

En outre, la prévoyance en faveur des salariés des employeurs affiliés peut être financée par des prestations complémentaires ou des prestations de rachat volontaires.

Quels avantages le fonds de bienfaisance offre-t-il ?

Une fortune séparée pour chaque entreprise affiliée

Chaque entreprise constitue, dans le fonds de bienfaisance, une caisse de prévoyance propre. Les fonds sont comptabilisés séparément et un décompte séparé est effectué à la fin de l'année, après l'approbation des comptes annuels. Les fonds sont placés selon le principe d'un pool.

Utilisation des fonds

Les fonds versés au fonds de bienfaisance (réserves de cotisations, fonds libres de la fondation) peuvent être utilisés pour le financement de cotisations et de versements à plusieurs institutions de prévoyance (caisse de base, caisse complémentaire, etc.). L'entreprise décide de l'institution de prévoyance qui bénéficiera des fonds.

Investissement individuel

Les fonds versés au fonds de bienfaisance peuvent, à partir d'un montant de CHF 100'000.00 de francs, être investis dans l'une des trois stratégies de placement définies.

Stratégie LPP 0 Risque faible	Stratégie LPP 25 Chance de rendement moyenne	Stratégie LPP 40 Possibilité de rendement élevé en acceptant des risques de placement plus élevés
Cette stratégie de placement consiste à investir principalement dans l'immobilier, les hypothèques et les placements alternatifs. La part d'actions est de 0 %.	Outre une part d'actions de 25 %, les investissements se font principalement dans l'immobilier, les hypothèques et les placements alternatifs.	Ici, la part d'actions s'élève stratégiquement à 40 %. Cette stratégie est également complétée par des investissements dans l'immobilier, les hypothèques et les placements alternatifs.

Quels sont les coûts ?

Les coûts de gestion de la fondation et d'administration des différentes caisses de prévoyance s'élèvent à 0.3 % par an de la fortune de placement moyenne (hors TVA). Ces coûts et les frais de gestion de fortune sont directement imputés à la performance.

Prenez contact avec nous

Nous sommes à votre disposition en cas d'incertitude ou de questions supplémentaires. Nous nous réjouissons de votre prise de contact.